



Communiqué de presse

Date: 22.11.2018

Interpellé pour importation illégale de montres de luxe

L'Administration fédérale des douanes AFD a empêché l'entrée non déclarée d'un lot d'une trentaine de montres de luxe suisses. Leur possesseur avait omis d'annoncer correctement son bien lors du passage à la douane de l'aéroport de Genève.

Genève (GE): Lors d'un contrôle de routine au bureau de douane touristique de l'aéroport de Genève le 8 novembre, les collaboratrices et les collaborateurs de l'AFD ont procédé à l'examen des bagages d'un ressortissant américain âgé de 57 ans. L'individu, qui provenait de Rome, avait emprunté la voie destinée aux personnes n'ayant rien à déclarer. Or, il emmenait avec lui 27 montres de luxe suisses d'une valeur estimée à environ 277'500 dollars américains qu'il tentait d'importer illégalement. Selon ses dires, l'Américain se rendait en Suisse comme touriste et entendait par la suite rentrer chez lui avec ses objets de valeur.

Les collaboratrices et les collaborateurs de l'AFD ont momentanément saisi les objets. L'auteur a été libéré et a pu récupérer ses montres dans un second temps après s'être acquitté d'une amende et des redevances dues.

Renseignements:

Donatella Del Vecchio, porte-parole
058 480 86 67, donatella.delvecchio@ezv.admin.ch